DEPARTEMENT DU **BAS-RHIN** 

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 7 octobre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient <u>présents</u>: Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Monsieur Claude FROEHLY, Madame Frédérique MOZZICONACCI Excusé(s):

Absent(s): Monsieur Robert HERRMANN Rapporteur: Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2013/715 -

Rénovation et accroissement du parc privé - 1324 Programme d'intérêt général "Rénov'Habitat 67" et valorisation du patrimoine - Conventions de partenariat

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve au titre du Programme d'intérêt général (PIG) "Rénov'Habitat 67" et de la valorisation du patrimoine :

- la convention de partenariat à intervenir entre la communauté de communes de Benfeld et environs, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et le Département
- l'avenant à la convention de partenariat conclue le 16 octobre 2012 entre la communauté de communes du Pays de Marmoutier, l'ANAH et le Département, avenant ayant pour objet d'étendre le périmètre de la convention à la nouvelle communauté de communes du Pays de Marmoutier-Sommerau.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention et cet avenant.

Pour extrait conforme: Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Francine THOMAS

Accusé de réception N°: A067-226700011-20131007-80577-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 23/10/13

Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL